

Notre Code d'éthique

Notre Chambre d'agriculture respecte un code d'éthique fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels que sont :

➤ **le respect** : nous exécutons nos missions avec l'implication que vous êtes en droit d'attendre ; et refusons d'intervenir sur des missions qui ne sont pas dans notre champ de compétences. Nous vous restituons tous les éléments d'information vous permettant de prendre des décisions ; nous respectons vos choix et votre volonté.

➤ **l'écoute** : nous nous adaptons au contexte, à la culture de votre entreprise, aux personnes qui y travaillent. Nous vous écoutons, nous entretenons des relations positives, nous répondons à vos questions et vos interrogations.

➤ **la confidentialité** : nous nous engageons à ne pas divulguer à l'extérieur de notre organisme les informations nominatives portées à notre connaissance sans votre autorisation.

➤ **la responsabilité** : nous respectons nos engagements, nous assumons nos responsabilités quant aux actions mises en œuvre dans le cadre de la prestation.

➤ **le respect des lois et règlements** : nous connaissons et respectons les lois et règlements en vigueur s'appliquant aux activités de notre organisme et à votre entreprise en lien avec la prestation.

➤ **l'intégrité** : nous refusons tout avantage ou arrangement qui altère l'impartialité du service rendu.

➤ **l'objectivité** : nous traitons de manière objective vos remarques et objections, et refusons toute subordination.

➤ **l'indépendance** : nous agissons indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial.

➤ **la performance durable** : nous vous accompagnons avec la préoccupation constante de concilier performance économique, efficacité environnementale et dynamique sociale dans une approche de développement durable.

